



ANTICIPATED DEATH AT HOME

Information for Family/Caregiver

Patient's Name: _____

Family /Caregiver information & actions at time of death:

- Keep the Notification of Anticipated Death Form at home in the Emergency Response Information Kit (E.R.I.K.).
- There is no need to call 911, unless your family member is experiencing unmanaged symptoms. If this occurs you can contact your Palliative Care Nurse during office hours or on weekends, the Palliative Care Nurse on-call.
- If 911 is called and they present to the home, please present the ERIK including the Health Care Directive indicating Do Not Resuscitate.
- The death of your family member will not be pronounced by a professional (Physician / Nurse Practitioner) in the home. At the time of your family member's death contact the funeral home when you are ready to have your family member picked up. You may need to produce the Notice of Anticipated Death form when the funeral home representative attends. It is good to have the funeral home contact information in advance:
 - Funeral Director: _____
 - Phone Number: _____
- Other Health Care Professionals to notify, if involved in your family member's care, include:
 - Home Care Resource Coordinator: _____
 - Phone Number: _____
 - After Hours Phone Number: _____

 - Palliative Care Nurse: _____
 - Phone Number: _____



DÉCÈS ANTICIPÉ À DOMICILE

Renseignements pour la famille/l'aidant

Nom du patient : _____

Renseignements pour la famille/l'aidant – Mesures à prendre au moment du décès

- Conservez le formulaire d'avis de décès anticipé à domicile dans la Trousse d'information sur les situations d'urgence (TISU).
- Il n'est pas nécessaire d'appeler le 911, à moins que le membre de votre famille ne présente des symptômes non gérés. Si cela se produit, vous pouvez contacter votre infirmier(ère) en soins palliatifs pendant les heures de bureau ou l'infirmier(ère) en soins palliatifs de garde en fin de semaine.
- Si le 911 est appelé, veuillez remettre au personnel ambulancier la TISU, y compris la directive sur les soins de santé indiquant « Ne pas réanimer ».
- Le décès d'un membre de votre famille ne sera pas prononcé à domicile par un professionnel de la santé, p. ex. médecin ou infirmier(ère) praticien(ne). Après le décès, veuillez communiquer avec le salon funéraire lorsque vous voudrez qu'on vienne récupérer le corps. Vous devrez peut-être produire le formulaire d'avis de décès anticipé si le représentant du salon funéraire en fait la demande. Il est bon d'avoir à portée de main les coordonnées du salon funéraire :
 - Directeur(trice) de funérailles : _____
 - Numéro de téléphone pendant les heures d'ouverture : _____
 - Numéro de téléphone après les heures d'ouverture : _____
- Autres professionnels de la santé à aviser, s'ils dispensent des soins au membre de votre famille :
 - Coordonnateur(trice) des ressources en soins à domicile : _____
 - Numéro de téléphone pendant les heures d'ouverture : _____
 - Numéro de téléphone après les heures d'ouverture : _____

 - Infirmier(ère) en soins palliatifs : _____
 - Numéro de téléphone pendant les heures d'ouverture : _____
 - Numéro de téléphone après les heures d'ouverture : _____